

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 45 / 2011-2016

**PLANIFICATION SCOLAIRE
OCTROI D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION
POUR LA REALISATION DU COLLEGE DE LA
ROMANELLAZ**

**Date retenue pour la commission d'étude :
Jeudi 10 octobre 2013 à 19h30
Salle bleue, bâtiment de la Vernie**

23 septembre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le renouveau du centre du village, la Municipalité propose une pinte rénovée, un nouveau parking public et un nouveau collège. Ces préavis sont interdépendants et réfléchis ensemble, l'objectif étant de les construire simultanément. Toutefois, les mises à l'enquête ne sont pas toutes terminées et les permis de construire ne sont pas encore tous acquis. La réalisation peut se faire d'une manière indépendante, mais occasionnerait des coûts et des délais supplémentaires. Un retard aurait aussi pour effet de prolonger la durée des travaux et les nuisances générées aux riverains.

Le projet du collège de la Romanellaz, a débuté à fin 2011 avec la mise sur pied d'un concours d'architecture. En février 2013, le Conseil Communal de Crissier a accepté le crédit d'études qui a permis de définir l'ingénierie, les détails techniques et le budget total de construction.

Ce préavis fixe les modalités et l'enveloppe budgétaire pour la construction de ce collège. Cet objet a été mis à l'enquête à fin septembre 2013. Le but étant de commencer les travaux dans le premier trimestre 2014. Un autre préavis est soumis au Conseil Communal pour la rénovation de la pinte et la création d'une rampe provisoire pour accéder au parking. Le PPA CB 3.8 sera soumis à l'approbation du Conseil d'ici à fin 2014.

La construction du collège de la Romanellaz est soumise à la loi sur les marchés publics. Ce préavis est basé sur des soumissions rentrées, établies selon les marchés publics.

2. Contexte et situation

Les pavillons de la Romanellaz datent de 1985. Ils accueillent 2 classes pour les enfants des classes enfantines. Ces pavillons ont été construits avec la notion de provisoire, ils sont en matériaux légers, et ne satisfont à plus aucune norme actuelle. Ils sont aussi gourmands en énergie électrique.

Deux autres classes primaires sont dans le bâtiment de la Blancherie ainsi qu'une classe de travaux manuels. Ces classes sont aussi vétustes et auront besoin d'un rafraîchissement. Bien qu'à terme rien n'est encore décidé sur leur future utilisation.

Les élèves de la Romanellaz et de la Blancherie utilisent également l'ancienne grande salle à la rue d'Yverdon pour les périodes de gymnastique.

La Municipalité dispose d'une planification sur cinq ans des besoins en locaux scolaires. Elle est

établie en concertation avec la direction d'établissement et actualisée chaque année. Cette planification démontre la nécessité de disposer de nouvelles classes, en principe dès la rentrée 2015-2016. Aucune nouvelle classe destinée aux enfants de requérants d'asile n'est incluse dans nos prévisions. La Municipalité a informé la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qu'elle n'ouvrirait aucune nouvelle classe pour l'EVAM, quoiqu'il arrive. Ces besoins sont résumés dans le tableau ci-après.

Le dernier rapport de planification scolaire évoquait les points suivants :

- L'inventaire des planifications donne une augmentation annoncée des habitants de 975 habitants d'ici 2015 et 3685 habitants après 2016
- L'inventaire des prévisions scolaires donne une augmentation annoncée d'ici 2015 de l'ordre 100 à 150 élèves.
- L'accueil de ces élèves ne peut être assuré avec l'ensemble des locaux scolaires actuels, soit 60 classes.
- Le nombre de classes nécessaires pour englober l'augmentation est de minimum 4 nouvelles classes

Dénomination actuelle	Années scolaires	Dénomination Harnos	Années scolaires	Commentaires et effets LEO
CIN 1 (Cycle initial)	- 2	Cycle primaire I	1	1. L'école est obligatoire pour tous les élèves dès 4 ans révolus au 31 juillet 2. Les élèves sont enclassés le plus près possible du domicile 3. Le cycle doit pouvoir se dérouler sur le même site → 4 classes minimum sur site.....
CIN 2 (« «)	-1		2	
Cycle primaire I	1 P		3	
« «	2 P		4	
Cycle primaire II	3 P	Cycle primaire II	5	- le cycle primaire II est organisé sur un même site - la proximité de Chisaz et de la Camière devrait répondre à ce dispositif d'organisation. - la question qui se pose est de savoir si l'on pourra maintenir la moitié du cycle sur Chisaz et l'autre sur la Camière ou faire deux files 5 – 8 sur chaque site.
« «	4 P		6	
Cycle de transition	CYT 5		7	
« «	CYT 6		8	
VSO / VSG / VSB	7	Secondaire I (2 voies)	9	- le secondaire I est localisé sur seul site (Marcolet) - l'effet de la mise en deux voies du secteur secondaire ne peut être évalué tant que le règlement d'application de la LEO n'est pas connu. - par contre la mise en niveau et la possibilité pour tous les élèves de choisir une option spécifique peut augmenter le besoin en locaux de dégagement.
	8		10	
	9		11	

- LEO et R- LEO : - le règlement d'application est également entré en vigueur au 01.08.2013

Evolution du nombre de classes secteur par secteur

Secteurs	Rentrée 2011	Rentrée 2012	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015
Primaire	30	30	43	45	47
Cycle de transition	9	9	-----	-----	-----
Secondaire	22	20 – 23	24	24	21
TOTAUX	61	59 – 62	67	69	68

(Ancienne dénomination des classes)

A la suite de ce dernier rapport de planification scolaire, l'intention de la Municipalité est de créer un nouveau collège à la Romanellaz. Cet établissement va compter 8 classes (reprises des 2 classes du pavillon de la Romanellaz, des 2 classes de la Blancherie et mise à disposition de 4 classes primaires). Ce collège doit aussi être doté également d'une salle de gymnastique à l'usage scolaire et également public (pour les sociétés locales).

L'objectif temps est que ce collège soit prêt à accueillir les élèves pour la rentrée scolaire en 2015.

3. Chronologie du développement de l'étude et du projet

Les différentes opérations pour mener à bien ce projet depuis novembre 2011 ont été les suivantes :

16 décembre 2011 :

Acceptation par le Conseil communal du préavis 05/2011 concernant « Secteur Pinte – Romanellaz. Octroi d'un crédit d'étude pour un mandat d'études parallèles MEP »

19 janvier 2012 :

Lancement avec le bureau d'architecture Parel SA de la préparation du règlement du concours d'architecture. Cette étape implique les démarches suivantes :

- Constitution du jury
- Etablissement des critères de jugement
- Rédaction du règlement du concours et du programme des locaux (certifié par la SIA)
- Lancement du concours via le site internet www.simap.ch

02 mai 2012 :

Première séance avec les membres du jury pour la présentation et validation du programme concours proposée par le bureau d'architectes Parel SA.

Le jury se compose des membres suivants :

- | | |
|---|---|
| • Mme Claude Anne-Marie Matter Galletti | Architecte EPFL, FAS, SIA, Présidente du Jury |
| • M. Graeme Mann | Architecte EPFL, FAS, SIA |
| • M. Bernard Matthey | Architecte ETS |
| • M. Bassel Farra | Architecte EPFL, SIA |
| • M. Laurent Saurer | Architecte EPFL, FAS, SIA |
| • M. Yvon Allain | Architecte DPLG |
| • M. Stéphane Rezso | Municipal de la commune de Crissier |
| • M. Jacques Liaudet | Chef de Service de la commune de Crissier |
| • M. Nicolas Le Goff | Chef de Service de la commune de Crissier |
| • M. Pierre-Albert Jaques | Directeur des écoles de Crissier |

12 juin 2012 :

Ouverture des inscriptions (avis FAO)

15 juin 2012 :

Retrait des maquettes

08 octobre 2012 :

Remise des projets par les candidats

22 octobre 2012 :

Remise des maquettes par les candidats

31 octobre et 1^{er} novembre 2012 :

Jugement du concours par les membres du jury

08 novembre 2012 :
Annonce des résultats du concours d'architectures

22 novembre 2012 :
Vernissage du concours

25 novembre au 21 décembre 2012 :
Exposition publique du concours

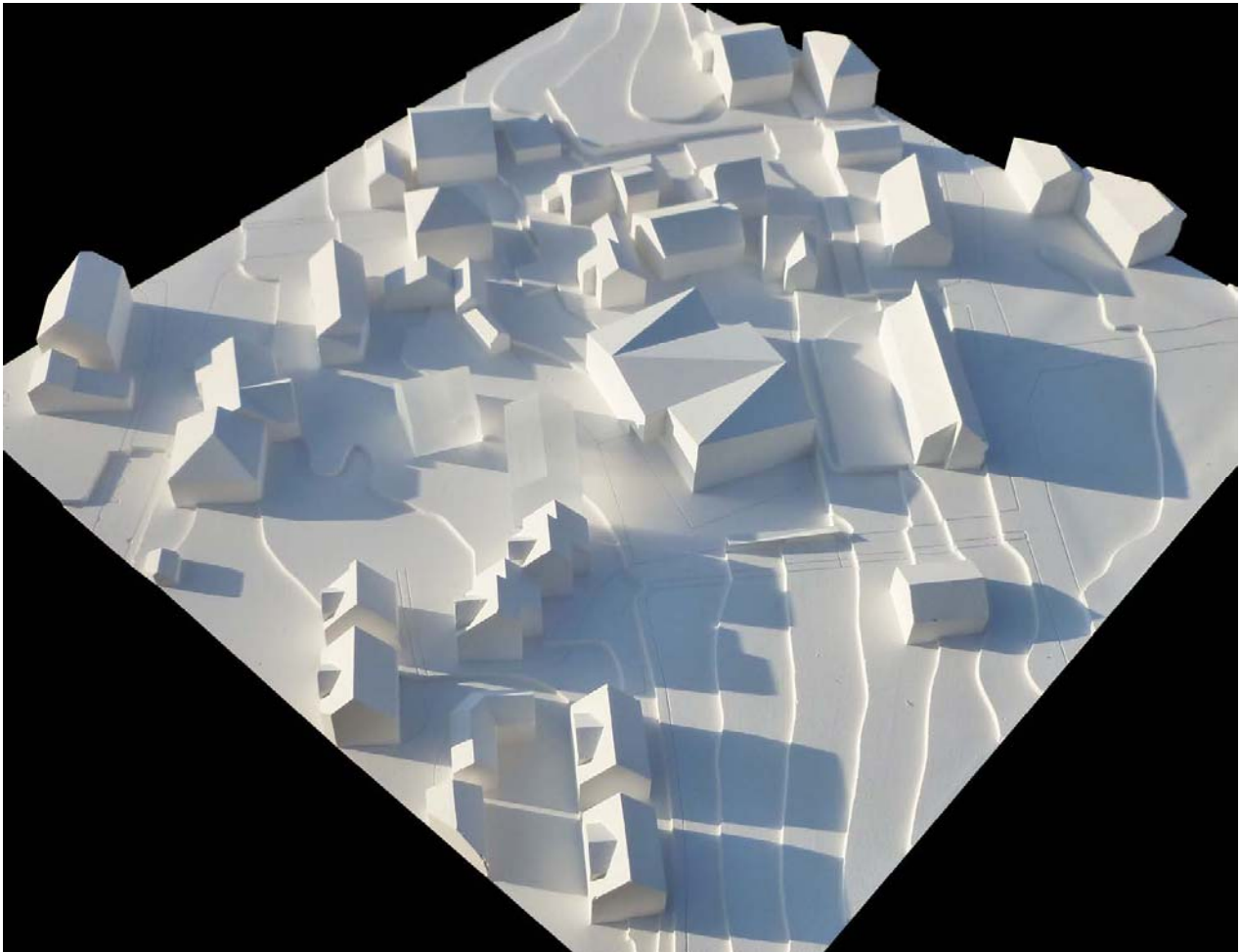
14 janvier 2013 :
Début de la phase projet avec l'architecte lauréat et mise en place d'un pool de mandataires spécialisés

01 mai 2013 :
Première séance de commission de construction.
La commission de construction est composée de :

- | | |
|---------------------------|---|
| • Mme Michelle Beaud | Municipale de la Commune de Crissier |
| • M. Stéphane Rezso | Municipal de la Commune de Crissier |
| • M. Jacques Liaudet | Chef de service de la Commune de Crissier |
| • M. Nicolas Le Goff | Chef de service de la Commune de Crissier |
| • M. Pierre-Albert Jaques | Directeur des écoles |
| • Mme Pascale Rouiller | Doyenne des écoles secteur primaire |
| • M. Andreas Heierle | Architecte lauréat du concours |
| • M. Christian Gonin | Direction des travaux |

Septembre 2013 :
Dépôt des dossiers de mise à l'enquête pour la démolition des pavillons existants et la construction du nouveau collège de la Romanellaz.

4. Descriptif du projet



Le projet propose d'implanter le bâtiment scolaire de manière à relier les deux dénivelés du site.

Le volume ne privilégie aucune orientation et permet ainsi de faire la couture dans ce site en relation à la fois avec les anciens bâtiments et les nouveaux, puis les futurs. La position des accès ainsi que des préaux renforcent ce principe. Le nouveau centre scolaire est ainsi muni de deux entrées permettant de résoudre de manière élégante les accès scolaire et extrascolaire de manière différenciée. Cela permet de découper le volume, lui conférant un aspect faisant référence aux bâtiments voisins. Le toit affine encore la lecture des volumes découpés par la position subtile des inflexions des toits à pans. Le maintien du noyer, élément remarquable du site, permet de conserver le caractère bucolique du lieu, en regard des habitations voisines. Ce principe permet de dégager deux espaces de cours et préau appropriables de manière indépendante.

Du niveau rez-de-chaussée supérieur, l'accès à la salle multifonctionnelle peut se faire de manière indépendante, de même au rez-de-chaussée inférieur pour la salle de gymnastique. Deux salles de classes complètent le programme au rez-de-chaussée supérieur. La salle ACT ACM ainsi que les vestiaires sont disposés au rez-de-chaussée inférieur. L'étage dispose de six salles de classes et la salle des maîtres. Il est fortement apprécié la qualité des espaces des classes, des distributions verticales et horizontales ainsi que la disposition du programme qui permettent de faire un enseignement différencié. Les salles de classes bénéficient d'un double éclairage, propice à l'enseignement pour le type d'âge des futurs élèves et garantissant un éclairage naturel de qualité. La salle de gymnastique bénéficie également de lumière naturelle généreuse

ainsi que de relations visuelles à chaque étage. Cette même qualité de lumière se retrouve dans les espaces de circulations.

La matérialisation proposée est une construction en béton crépis, conférant ainsi au volume une matérialisation faisant référence à la matérialisation locale constituée principalement de murs en maçonnerie crépie.

Le projet met en interaction de manière subtile et efficace tous les éléments du programme du concours, allant du quartier, de la topographie, de l'usage, des qualités spatiales, jusqu'aux qualités architecturales.

Le collège permettra d'accueillir 192 élèves. La synthèse des éléments compris dans le programme figure ci-après :

Accès

- 3 accès piétons depuis les rues environnantes
- 1 accès desservant le périmètre du collège
- 1 accès voitures depuis la rue d'Yverdon

Stationnement

- Parking scolaire souterrain – 13 places
- Liaison avec le parking public souterrain – 17places

Locaux

- 8 salles de classe de 80 m²
- 1 demi-salle de dégagement de 40 m²
- 1 local de documentation de 40 m²
- 1 local matériel de 15 m²
- 1 salle des maîtres de 30 m²

- 1 salle multifonctionnelle de 170 m² accessible de l'extérieur
- 1 local infirmerie de 15 m²
- 1 local technique de 40 m²
- WC filles garçons, handicapés
- 1 hall d'entrée, couloirs, escaliers, dégagement
- 1 chaufferie

- 1 salle de gymnastique VD1 (simple) de 12 x 24 mètres – 288 m²
- 1 local maîtres de sports de 15 m²
- Vestiaires de 60 m²
- Douches de 50 m²
- 1 local engins intérieurs de 100 m²
- 1 local engins extérieurs de 30 m²
- 1 local matériel scolaire
- 1 local de nettoyage
- WC filles, garçons, handicapés

Aménagements extérieurs

- 1 préau ouvert de 960 m² avec zone gazonnée, zone en dur et place de jeu
- 1 préau couvert de 96 m²
- 35 places de parc 2 roues couvertes

Développement durable

Les qualités écologiques du projet sont les suivantes :

Limitier au maximum l'occupation du terrain et les ressources nécessaires à la construction ;

Favoriser l'utilisation de matériaux renouvelables ou largement disponibles ;

Limitier les ressources d'exploitation en adoptant une conception réduisant les besoins énergétiques ;

Assurer le confort du point de vue protection contre le bruit, éclairage et optimisation thermique ;

Concevoir une structure et une enveloppe garantissant une longue durée de vie et un entretien minimum ;

Rendre aisées les modifications dans l'aménagement des espaces.

5. Estimatif des coûts

L'estimatif des coûts ci-dessous présente les coûts du projet selon la structures des Codes des Frais de Construction (CFC). Les prix sont indiqués sur la base en grande partie de soumissions rentrées suite aux parutions dans la FAO des différents marchés publics, mais aussi d'estimation de la direction des travaux pour les travaux dont les soumissions sont encore en phase de rédaction ou en phase d'étude. A ce jour plus de 60% des coûts connus correspondent au prix des soumissions rentrées. Nous nous sommes basés sur la moyenne des 3 à 4 meilleures offres de chaque soumission pour estimer les montants probables qui seront adjugés

Au niveau technique, les éléments relatifs aux fondations de l'ouvrage ont été calculés sur la base du rapport géotechnique en notre possession. Nous avons tenu compte des incertitudes liées au terrain ; cependant, nous pourrions être confrontés à d'éventuelles surprises concernant le niveau effectif du bon terrain en place et la venue possible d'eaux souterraines.

Le coût total de réalisation décrit ci-dessus comprend les prestations et travaux relatifs à la totalité de l'opération, soit crédit d'étude et crédit de construction. L'ensemble des divers et imprévus sont intégrés dans les différents montants par CFC.

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES

Fr. 824'040.- TTC

Les montants décomptés dans ce chapitre concernant, la démolition des bâtiments existants, les études géotechniques, les étayages de fouilles et les pieux.

CFC 2 : BATIMENT

Fr. 11'196'543.- TTC

Les montants décomptés dans ce chapitre concernant l'excavation normale, y compris le parking scolaire, le gros œuvre, les façades et toitures, les aménagements intérieurs, ainsi que les installations techniques.

CFC 4 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS**Fr. 588'600.- TTC**

Les montants décomptés dans ce chapitre concernent l'engazonnement des surfaces autour du bâtiment, les cheminements piétonniers, les cheminements véhicules et toutes les surfaces en dur.

CFC 5 : FRAIS SECONDAIRES**Fr. 244'528.- TTC**

Les montants décomptés dans ce chapitre concernent les frais, taxes, assurances du maître de l'ouvrage, réserves pour imprévus et les frais financiers.

CFC 9 : AMEUBLEMENT ET EQUIPEMENT**Fr. 1'123'560.- TTC**

Les montants décomptés dans ce chapitre concernent le mobilier et les équipements des classes, des salles spéciales, de la salle multifonctionnelle, de la salle de gymnastique, l'œuvre d'art ainsi que l'équipement d'entretien.

TOTAL TTC CFC 1 à CFC9**Fr. 13'977'271.- TTC****6. Montant du crédit de construction**

Le montant total du crédit de construction, objet du présent préavis, est le suivant :

Coût total de l'ouvrage, CFC 1 à CFC9		Fr. 13'977'271.- TTC
- coût crédit d'étude accordé du préavis 23/2011-2016	-	Fr. 450'000.- TTC
Total	:	Fr. 13'527'271.- TTC
Divers et imprévus		Fr. 72'729.- TTC
Montant du crédit de construction :		Fr. 13'600'000.- TTC

7. Subventions

Contrairement au collège de la Carrière aucune subvention n'est accordée par l'Etat. Les seules subventions que nous pouvons obtenir sont en cours de demande auprès du fond du sport pour les installations sportives et auprès de l'ECA pour le paratourisme. Les montants lors de l'élaboration du préavis ne sont pas encore connus.

8. Planning

Le planning proposé est serré mais réaliste. Le but est de débiter les travaux durant le premier trimestre 2014 afin de pouvoir mettre le bâtiment hors d'eau avant la fin de l'année 2014. Cela permettra de garantir un avancement du chantier pendant la période hivernale sans devoir prendre des mesures particulières, pour ainsi garantir l'ouverture du bâtiment en août 2015. Il n'y a pas de réserve particulière pour traiter des oppositions éventuelles à la mise à l'enquête.

9. Financement

Financement

Nous disposons toujours de liquidités abondantes. Cependant, nous avons d'autres investissements planifiés à court et moyen terme qui impacteront aussi nos liquidités. Nous devons, en outre, conserver une certaine marge de manœuvre dans la gestion des liquidités. C'est pourquoi, la Municipalité propose de financer le futur collège de la manière suivante :

Financement par la trésorerie courante	3.60 millions
Emprunt - conditions à négocier	<u>10.00 millions</u>
Total	13.60 millions

Les conditions d'emprunt à 10 ans actuellement en vigueur sont de l'ordre de 2,5%.

Un tel emprunt est tout à fait justifiable vu le caractère durable de la réalisation projetée, constituée d'infrastructures utiles aux générations futures (écoliers et sociétés locales).

Il a été admis que l'emprunt se ferait pour moitié (5mios) à partir de mi-2014 et le solde en 2015. Un intérêt de 3% a été pris en compte par mesure de précaution et a été mentionné à titre indicatif dans le budget de fonctionnement ci-après.

Toutefois, cet emprunt se fera, le cas échéant, au moment le plus opportun selon les conditions du marché et les liquidités de la commune.

Plafond d'endettement

En 2011, lors de la discussion sur la fixation du plafond d'endettement, le Canton estimait qu'un plafond d'une soixantaine de millions ne serait pas inquiétant pour Crissier, pour autant que notre marge d'autofinancement ne soit pas négative plus de trois ans consécutivement. Le Conseil communal, lui, a décidé de fixer un plafond d'emprunts de 30 millions.

En empruntant 10 millions, nous serons au tiers de ce plafond et nous n'avons enregistré aucune marge d'autofinancement négative depuis lors. Les investissements prévus pour les collecteurs communaux seront autofinancés par la taxe de raccordement affectée. Nous percevrons par ailleurs la participation des promoteurs aux futures infrastructures communautaires à réaliser. C'est pourquoi, actuellement, il est peu probable que nous ayons des emprunts à hauteur de 30 millions à fin 2016, vu que nous serons toujours à zéro à fin 2013.

Rappel

Pour la construction du collège de la Carrière (préavis no 28 en 2003), le Conseil avait accordé la possibilité d'emprunter 11 millions. Formellement, cette autorisation est toujours valable bien qu'elle n'ait pas été utilisée. En cas d'acceptation du préavis, elle sera rendue caduque.

10. Frais de fonctionnements annuels

10.1 Charges diverses d'immeubles

Conciergerie	Fr.	135'000.-
Produits	Fr.	10'000.-
Eau, électricité, chauffage, télécommunications	Fr.	38'000.-
Entretien du bâtiment	Fr.	10'000.-
Entretien du mobilier	Fr.	2'000.-
Entretien des machines et matériel	Fr.	1'000.-
Entretien des extérieurs	Fr.	8'000.-
Montant des charges diverses annuelles	Fr.	204'000.-

10.2 Investissement et emprunt

Investissement

Construction du collège	Fr. 13'600'000.--
Amortissement 2015 (1/2 année)	Fr. 340'000.--
Amortissement 2016 et suivants (sur 20 ans)	Fr. 680'000.--

Emprunt sans amortissement de la dette

Emprunt bancaire à 3 %	Fr. 10'000'000.--
Intérêts 2014	Fr. 75'000.--
Intérêts 2015	Fr. 225'000.--
Intérêts 2016 et années suivantes	Fr. 300'000.--

10.3 Budgets prévisionnels de fonctionnement

Budget prévisionnel 2014

Intérêts (1/2)	Fr. 75'000.--
Frais de transports scolaires (temporaire)	Fr. 31'000.--
Charges de fonctionnement 2014	Fr. 106'000.--

Budget prévisionnel 2015

Charges diverses (1/2)	Fr. 102'000.--
Amortissement (1/2)	Fr. 340'000.--
Frais de transports scolaires (temporaire)	Fr. 31'000.--
Intérêts de l'emprunt	Fr. 225'000.--
Charges de fonctionnement 2015	Fr. 698'000.--

Budget prévisionnel 2016 et années suivantes

Charges diverses	Fr. 204'000.--
Amortissement	Fr. 680'000.--
Intérêts de l'emprunt	Fr. 300'000.--
Charges de fonctionnement 2016	Fr. 1'184'000.--

11. Plan financier des investissements 2013

Plan des investissements 2013-2017			
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 7'000'000.--			
Total des investissements prévus de 2013 à 2017			Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés			Fr. 1'826'000.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	Fr. 350'000.00	
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	Fr. 483'000.00	
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	Fr. 43'700.00	
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	Fr. 345'000.00	
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	Fr. 450'000.00	
24/2011-16	Gare de Renens - Crédit d'ouvrage du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines	Fr. 486'375.00	
25/2011-16	Les Uttins - Crédit d'étude relatif à l'établissement du plan de quartier	Fr. 415'000.00	
26/2011-16	Ley Outre, secteurs 8, 9 et 10 - Crédit d'étude pour la réalisation de tests	Fr. 266'760.00	
27/2011-16	Salle de spectacles de Chisaz - Divers travaux	Fr. 343'000.00	
28/2011-16	Abribus de la rue du Centre - Remplacement	Fr. 78'000.00	
29/2011-16	Bâtiments scolaires - divers travaux	Fr. 477'500.00	
30/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Sud	Fr. 419'000.00	
31/2011-16	Pont "Migros" - remplacement du joint de dilatation	Fr. 100'000.00	
33/2011-16	Secteur Voirie - remplacement de la balayeuse MFH 2500 (2002)	Fr. 185'000.00	
Préavis en cours au 23.9.2013			
39/2011-16	Crédit d'étude relative à l'élaboration d'une vision communale d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation	Fr. 120'000.00	
40/2011-16	Bâtiment administratif de Chisaz - réaménagement divers locaux et divers travaux	Fr. 300'000.00	
41/2011-16	Batiments de voirie - divers travaux	Fr. 150'000.00	
42/2011-16	Mise en place d'installations de vidéo protection	Fr. 220'000.00	
43/2011-16	Doublement des surfaces d'accueil petite enfance	Fr. 585'000.00	
45/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - crédit de construction	Fr. 13'600'000.00	
46/2011-16	Pinte communale et parking - crédit de construction	Fr. 4'780'000.00	
47/2011-16	Acquisition et installation de trois panneaux lumineux graphique et mise en place d'un service d'information communal	Fr. 90'000.00	Fr. 24'287'335.00
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017			Fr. 31'753'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017			Fr. 9'121'335.00
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 13'600'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés pour 10 mios par emprunt et pour le solde par la trésorerie courante. Le chapitre 10 du présent préavis traite le sujet des charges d'intérêts		
Amortissement	Dès 2015, ces investissements feront l'objet d'un amortissement pendant une durée de 20 ans (soit Fr. 340'000.-- en 2015 et Fr. 680'000.-- les années suivantes)		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 10 du présent préavis traite des charges de fonctionnement		

12. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 45/2011-2016 du 23 septembre 2013
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr 13'600'000.-**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: Monsieur Stéphane Rezso, Municipal